STRATHÈSE REVUE DOCTORALE

Strathèse
ISSN : 2491-8490

9 | 2019
La frontière en question. Seuils et franchissements

La porosité des frontières dans l'espace sportif tchadien comme source de profits

Borders porosity as source of benefits in sports space in Chad

Adam Netcho

https://www.ouvroir.fr/strathese/index.php?id=818

DOI : 10.57086/strathese.818

Electronic reference
Adam Netcho, « La porosité des frontières dans l'espace sportif tchadien comme source de profits », *Strathèse* [Online], 9 | 2019, Online since 01 January 2019, connection on 07 November 2026. URL : https://www.ouvroir.fr/strathese/index.php?id=818

Copyright
Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les même conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

La porosité des frontières dans l'espace sportif tchadien comme source de profits

Borders porosity as source of benefits in sports space in Chad

Adam Netcho

OUTLINE

Contexte sociohistorique de l'organisation du sport au Tchad
La mise en scène de l'action publique du sport : discours, postures et pratiques d'acteurs
La dynamique de l'organisation du sport au Tchad : de la politique publique à la stratégie des acteurs
 Méthodologie
Penser l'État et le service public à partir du hakouma
Gagner des promotions et des postes grâce au capital militant
 Les profits économiques des dirigeants sportifs
Essai de catégorisation des dirigeants sportifs tchadiens et logiques d'action
 Les « opérateurs économiques »
 Les « politiciens »
 Les « professionnels » du sport
Conclusion

TEXT

1 Cet article cherche à inscrire la reconversion et la mobilité des dirigeants sportifs dans la compréhension des transformations de l'organisation du sport au Tchad en s'intéressant aux caractéristiques, parcours, positions, ressources et intérêts des principaux acteurs des institutions sportives dans leur relation avec les mondes politique et économique. En effet, l'organisation du sport au Tchad reste très marquée par la reconversion des dirigeants qui traversent les frontières de l'économique au sportif, du politique au sportif et du sportif au politique. Ces déplacements transversaux s'accompagnent d'une autre forme de mobilité qui s'observe à l'intérieur de l'espace sportif, une sorte de nomadisme où des dirigeants passent d'une association sportive à une autre.

2 Dans cet espace du sport organisé, ce n'est pas la frontière elle-même qui permet d'appréhender le fonctionnement des institutions sportives, qu'elles soient publiques ou privées, mais plutôt le processus ayant contribué à la structuration de cet espace (Delmotte et Duez, 2016). Ainsi, si l'organisation sportive, délimitée par des frontières institutionnelles, est traversée par des individus venant d'autres espaces sociaux comme la politique, l'économie ou l'armée, il existe des propriétés spécifiques qui permettent à ces individus d'investir de nouveaux espaces pour y acquérir des propriétés nouvelles permettant d'accroître leurs capitaux dans l'espace d'origine.

3 C'est ainsi que notre analyse de l'espace sportif tchadien mise, révèle la porosité de son caractère au moment de découvrir la sorte d'envahissement de cet espace par des non sportifs lesquels, au nom de leur engagement politique ou associatif, contrôlent la gestion du sport et acquièrent à travers cela des propriétés politiques, économiques et symboliques reconvertibles en capitaux dans leurs territoires d'origine. Cette traversée des frontières de l'espace sportif tchadien s'inscrit dans un contexte particulier lié à l'évolution sociohistorique de l'organisation sportive et à son fonctionnement quotidien. Le sport est également considéré comme un enjeu de pouvoir, une opportunité d'intégrer des groupes de pression et d'avoir une emprise sur l'État perçu comme une source de pouvoir. Le service public du sport s'exécute alors dans une sorte de mise en scène, une façade derrière laquelle se cachent des croyances et des pratiques d'acteurs qui vont à l'encontre du but attribué à l'institution sportive et qui traduisent la réalité de l'organisation du sport au Tchad.

Contexte sociohistorique de l'organisation du sport au Tchad

4 Au Tchad comme dans la plupart des pays francophones d'Afrique, l'organisation des activités physiques et sportives relève essentiellement de l'action publique pilotée par le ministère en charge des sports et ses différents services. Cependant, cette action publique dans le domaine du sport va connaître des modifications lors de son évolution, étant donné la diversité des enjeux et des acteurs en présence. Quatre moments-clés marquent la transformation de l'organisation du sport au Tchad :

- L'introduction des activités physiques et sportives durant la période coloniale (1920-1960)[1] sous forme d'éducation physique et sportive à l'école, mais également dans la formation militaire. Le sport est alors contrôlé par les colons dans le but d'encadrer, de former et d'inculquer une discipline aux peuples indigènes ;
- La tentative de rupture avec l'héritage colonial (1960-1975) : le sport doit avant tout servir à affirmer une certaine identité nationale nécessaire à la construction d'un jeune État. Mais face au manque de ressources et de cadres compétents, le projet ne réussit pas ;
- Le sport sous la dictature (1982-1990) : cette période est marquée par le désir des pouvoirs publics d'utiliser le sport afin de mobiliser les masses en faveur du parti unique au pouvoir. Le sport est encadré essentiellement par des pratiquants. Le contexte politique est marqué par la terreur, ce qui se traduit dans le domaine sportif par un dirigisme brutal non masqué. Pourtant, malgré l'insuffisance des ressources matérielles, financières et humaines, les différents acteurs s'accordent à reconnaître que cette gestion était assez satisfaisante en ce sens qu'elle a engendré des résultats sportifs indéniables. Toutefois, une réorganisation du mouvement sportif selon le modèle olympique a été opérée durant cette période en 1986 ;
- Le sport à l'ère « démocratique » (1990 à nos jours) : cette époque est marquée par une augmentation des associations sportives grâce à la promotion des libertés associatives. L'espace sportif s'ouvre à d'autres acteurs non sportifs comme les politiciens[2], les entrepreneurs et les militaires. Durant cette période, les subventions publiques sont augmentées. Cependant, le sport est utilisé à d'autres fins que celles sportives par les différents acteurs en vue de satisfaire leurs intérêts collectifs ou individuels.

5 Ce bref aperçu sociohistorique permet de constater que les transformations de l'organisation du sport au Tchad sont d'abord le fruit de son histoire, avec notamment son héritage colonial du fait de sa structuration et son fonctionnement. En effet, le modèle du sport au Tchad est calqué sur le modèle français, lui-même fondé sur des relations contractuelles entre l'État et le mouvement sportif. C'est ce que constate Nicolas Bancel dans une analyse sociohistorique de la colonisation, lorsque, en croisant l'évolution des mouvements de jeunesse et des sports avec l'histoire politique des États africains colonisés, il révèle que le sport moderne dans les ex-colonies est une sorte

d'acculturation, car basé essentiellement sur le modèle français (Bancel, 1999).

6 Pourtant, il faut reconnaître que ces relations contractuelles ont connu des évolutions en France (Callède, 2000), ce qui n'est pas le cas au Tchad ni plus généralement dans les pays francophones d'Afrique, où le modèle français « a été appliqué incomplètement, c'est-à-dire hors de sa logique, par bon nombre de gouvernants de ces jeunes États qui ont tenté, avec l'appui de l'État français, de mettre en place et de développer [...] une organisation du sport moderne sur le modèle de celui de l'ancienne métropole » (Bouzoungoula, 2012, p. 62).

7 Le mode de développement du sport en Afrique francophone ne tient donc pas compte des réalités politiques, économiques et culturelles (Gouda et Kpazaï, 2012). En effet, l'évaluation des politiques sportives en Afrique à travers l'exemple du Sénégal montre que non seulement les facteurs techniques, humains, financiers, sociaux et culturels sont en inadéquation avec les structures existantes, mais que ces pays sont affectés par des problèmes de santé primaire, d'économie, d'endettement et de démographie qui font que le développement du sport n'y est pas une priorité (Loum, 2004). Cela réconforte l'idée selon laquelle le développement du sport dans les pays en voie de développement ne serait qu'un « mirage » (Elame-Jackson, 1977).

8 En revanche, même si dans le contexte mondial de mutation socioéconomique, le marché du sport dans les pays d'Afrique francophone est resté peu diversifié et souvent sans lien avec la logique économique (Bouchet et Kaach, 2004), certains pays comme le Cameroun ont connu de récents changements. En effet, le service public a évolué dans ce pays en passant d'une gestion directe par l'État à une gestion négociée, une sorte de partenariat entre l'État et les fédérations sportives nationales : ces dernières ne jouent plus seulement le rôle d'exécutant mais peuvent négocier avec l'État leur contrat dans le cadre des différentes lois mises en place. En plus, les statuts des différents acteurs sont bien définis, ce qui limite les conflits d'intérêts (Dikoumé et Bekombo Jabea, 2016).

9 Au Tchad, avec la réorganisation du mouvement sportif en 1986, l'État a délégué une partie de ses prérogatives aux fédérations sportives nationales. Afin de faire face au manque de ressources, ces dernières

vont faire appel à de bonnes volontés pour se faire aider dans la promouvoir du sport de leur ressort. Cette opportunité permet ainsi à des acteurs non sportifs, venant d'autres domaines comme la politique, l'économie et l'armée, d'intégrer l'espace sportif pour contribuer à le gérer, et la plupart d'entre eux vont même finir par prendre le contrôle des fédérations sportives nationales en tant que dirigeants bénévoles. Ils vont acquérir dans le sport ce qu'ils ne peuvent obtenir dans leurs activités professionnelles : un capital de sympathie qui transcende – au moins en apparence – les discriminations sociales, mais également, grâce à la notoriété acquise, une opportunité de participer à l'action publique en intégrant de puissants lobbies ou des réseaux d'intérêts.

10 Le tandem État/fédérations sportives, qui doit désormais gérer le sport dans un cadre partenarial, va ainsi se retrouver très vite pourfendu par deux logiques institutionnelles différentes : une logique de service public menée par l'État et une logique associative incarnée par les fédérations sportives nationales. Parallèlement à ces logiques institutionnelles se sont développées de part et d'autre des stratégies d'acteurs liées à des intérêts individuels – la recherche de profits économiques et politiques –, faisant de l'espace sportif un lieu de négociation permanente entre les acteurs pouvant aboutir à des tensions conflictuelles. Il s'instaure ainsi dans la mise en œuvre de l'action publique du sport une certaine instrumentalisation du sport par les acteurs dans le but de poursuivre des ambitions qui dépassent le domaine sportif.

La mise en scène de l'action publique du sport : discours, postures et pratiques d'acteurs

11 Dans la mise en œuvre de l'action publique du sport au Tchad, les rôles, les responsabilités, les limites dans les actions des différents acteurs apparaissent insuffisamment « normalisées ». En effet, le secteur du sport y est peu réglementé et peu contraignant. Seules l'ordonnance nº 27/INT/SUR du 28 juillet 1962 [3] révisée par l'ordonnance nº 23/PR/2018 du 27 juin 2018 et la loi nº 07-026-2007-12-18 PR du 18 décembre 2007 portant sur la charte nationale du sport [4], sont

censées réguler l'offre sportive. Dès lors, l'univers du sport est considéré par beaucoup de dirigeants sportifs comme un monde qui n'est pas assez structuré, qui manque de contrôle, et dans lequel tout est permis. Cet espace est perçu comme un terrain de jeu, un terrain d'amusement à l'image de ce que serait la pratique sportive. Cette perception de l'espace sportif permet alors à des acteurs non sportifs d'intégrer ce milieu en vue de participer à la gestion du service public du sport. Ainsi, il n'est pas rare de constater que certains dirigeants sportifs se retrouvent avec des responsabilités à la fois au sein du mouvement sportif et dans des postes de direction au sein du ministère en charge des sports. Cela leur confère une position ambiguë où ils sont en même temps juges et partie lors de certaines prises de décisions. C'est le cas par exemple d'un président de fédération qui est simultanément à la tête de la direction générale des sports. Cette position lui donne une certaine supériorité face au directeur des sports de haut niveau qui a pourtant la charge de gérer toutes les fédérations sportives nationales. Il y a aussi le cas d'un directeur du « sport pour tous »[5] qui est également président d'une association du sport de maintien et de la forme, ou encore celui d'un vice-président de fédération, membre de l'équipe dirigeante du Comité national olympique et en même temps coordonnateur de l'organe chargé de gérer les fonds publics alloués au développement du sport. Il s'instaure alors une sorte de conflit de compétences dans la gestion du service public lorsque la frontière entre le public et le privé devient à ce point poreuse.

La dynamique de l'organisation du sport au Tchad : de la politique publique à la stratégie des acteurs

12 Dans la présente étude, il est question de comprendre le fonctionnement réel de l'organisation du sport au Tchad, en appuyant l'analyse sur les stratégies des différents acteurs. Certes, plusieurs études ont déjà porté sur le sport en Afrique. Ainsi, le service public du sport en Afrique francophone a été analysé à travers les institutions qui le mettent en œuvre (Dikoumé, 2012), par le rôle qu'il peut jouer dans la

construction identitaire et territoriale des pays africains (Augustin, 2010) ou en tant qu'un héritage du passé colonial de ces pays (Bouchet et Kaach, 2004). Cependant, il a rarement été question d'analyser les acteurs de l'organisation sportive en Afrique. C'est pourquoi, connaître les stratégies des acteurs qui animent les organisations sportives et analyser de l'intérieur les différents réseaux, les mécanismes de prise de décisions et de distribution du pouvoir sont d'intéressantes pistes de recherches (Bouzoungoula, 2012). Actuellement, les références en la matière sont essentiellement françaises.

13 En effet, dans la sociologie du sport en France, des études se sont déjà penchées sur le rôle des acteurs dans les organisations sportives. Aussi, il a été constaté que le rôle des acteurs qui mettent en œuvre l'organisation du sport peut être saisi à travers les transformations de l'organisation sportive par rapport à son évolution sociohistorique, mais également par l'observation des enjeux de pouvoir et les logiques des différents acteurs qui luttent pour son contrôle (Defrance, 2011). Ainsi, l'analyse de l'espace politique local montre que l'engagement associatif des dirigeants n'est ni fortuit ni désintéressé : il s'agit d'une porte d'entrée et d'un tremplin pour intégrer l'espace politique local et y acquérir de nouveaux profits (Koebel, 2000) tout en permettant à ces nouveaux acteurs non sportifs du sport de réinvestir le capital symbolique ainsi acquis dans leur activité professionnelle (Gasparini, 2000). En analysant la logique de l'engagement bénévole des dirigeants associatifs, l'on constate également qu'il n'existe pas de morale associée au bénévolat mais plutôt des représentations du bénévolat liées à la trajectoire sociale des bénévoles (Walter, 2001). Bourdieu estime à cet effet que « toutes les actions apparemment désintéressées cacheront des intentions de maximiser une forme quelconque de profit » (Bourdieu, 1984, p. 161). Car le désintéressement ne serait qu'une idéologie qu'il conviendrait de mieux discerner afin de mettre en évidence la recherche d'un profit matériel caché ou d'un profit symbolique (Bourdieu, 1979).

14 Gasparini considère que les pratiques sportives et de loisir se sont progressivement institutionnalisées. Il définit le processus d'institutionnalisation comme « d'une part la mise en place progressive d'une institution, son développement, la manière dont elle se réalise dans un appareil et, d'autre part, le mode d'emprise et de façonnage qu'elle exerce sur ses membres » (Gasparini, 2007, p. 12). Ainsi, les institut-

ions sont le résultat non seulement des structures formalisées mais également de la mémoire des individus ayant contribué à les mettre en place. Le processus d'institutionnalisation serait donc l'aboutissement de négociations, de conflits entre les acteurs dans la définition des règles de fonctionnement. Les logiques des acteurs du sport rejoignent d'autres intérêts non sportifs. Il précise que les concepts d'institution et d'organisation sont utilisés souvent comme des synonymes mais celui d'organisation est de plus en plus privilégié – en référence à l'analyse stratégique des organisations inspirée de Crozier et Friedberg (1977) – et s'impose en sociologie du sport.

15 Lorsque l'on s'intéresse de près aux institutions publiques en charge du sport au Tchad, on s'aperçoit que le ministère des sports, qui est censé symboliser la puissance publique de l'État et être ainsi le véritable maître d'ouvrage de l'action publique en matière de sport selon un modèle bureaucratique, hiérarchisé et rationnel au sens wébérien du terme, montre certaines limites. Les règles formelles deviennent inefficaces et laissent place à des processus informels dans la mise en œuvre des politiques publiques, brisant *de facto* la vision idyllique de l'État dans la délivrance des services publics. La sociologie des organisations a mis en évidence une forte hétérogénéité des corps d'État et des professionnels qui s'affrontent autour des enjeux, des objectifs et des moyens. Les politiques publiques sont ainsi assujetties à des réseaux d'acteurs, des groupes d'intérêts ou des associations qui défendent leurs avantages matériels et/ou symboliques au détriment de l'intérêt général (Lascoumes et Le Galès, 2012).

16 Dès lors, la mise en œuvre du service public du sport se transforme en un espace dynamique d'ajustement et de négociations autour d'enjeux, d'intérêts et de stratégies en fonction des positions d'acteurs, des catégories de pensées et des pratiques quotidiennes qu'il convient d'interroger afin de mieux comprendre le fonctionnement réel de l'organisation sportive au Tchad.

Méthodologie

17 Pour réaliser cette étude qualitative, l'analyse se fonde sur une double approche : la sociologie des organisations, particulièrement celle développée par Crozier et Friedberg (1977) et Friedberg (1993) sur les stratégies des acteurs et les enjeux de pouvoir, et la sociologie de

l'action publique de Weber (1971) et de Lascoumes et Le Gales (2012). Toutefois, considérant que les stratégies des acteurs ne sont pas toujours élaborées de façon consciente, le recours au néo-structuralisme de Bourdieu (1972 ; 1979 ; 1980) permet d'inscrire les stratégies des acteurs dans des positions et dispositions d'acteurs liées à leurs trajectoires. Quelques techniques de collecte de données ont été utilisées : la recherche documentaire, les entretiens avec les principaux acteurs de l'organisation du sport au Tchad, et l'observation participante.

18 La recherche documentaire a servi dans la reconstitution de la structuration de l'organisation sportive par une démarche sociohistorique en analysant les textes officiels (lois, décrets, règlements), ce qui a permis d'établir les faits de façon diachronique et synchronique. Toutefois, il faut reconnaître qu'au Tchad les publications liées au sport sont extrêmement rares et les statistiques officielles n'existent tout simplement pas.

19 Ces informations ont été complétées par des entretiens. Au total, vingt entretiens semi-directifs ont été réalisés avec neufs dirigeants sportifs, (sept présidents de fédérations sur les dix-neuf existants et deux secrétaires généraux), six fonctionnaires du ministère des sports (deux directeurs généraux, deux directeurs des services de sports et deux agents) et cinq personnes ressources (deux anciens ministres des sports et trois fonctionnaires retraités). Ces entretiens ont porté sur leur perception de l'organisation du sport au Tchad, les rapports entre la politique et l'administration, leurs expériences personnelles et les vécus quotidiens. L'étude étant qualitative, cet échantillon ne tient pas compte des proportions statistiques mais privilégie plutôt la qualité de l'information. Ainsi, un accent est mis sur la diversité des acteurs et la saturation de l'information (Olivier de Sardan, 1995). Ces entretiens se sont déroulés en deux phases (de novembre 2016 à février 2017 et de janvier à mars 2018) et ont été l'objet d'une retranscription intégrale et d'une analyse de contenu suivant les thèmes abordés. Cependant, l'accès à certaines informations sensibles a nécessité une stricte garantie d'anonymisation des entretiens vis-à-vis des personnes interrogées. C'est pourquoi certains détails pouvant révéler l'identité des personnes interrogées ne sont pas fournis.

20 Nous avons également fait de l'observation participante en tant que cadre du ministère en charge des sports. Cette position nous permet de « vivre de l'intérieur » la réalité de l'organisation du sport au Tchad, notamment en assistant à de nombreuses réunions et en étant impliqués dans divers projets menés par le ministère des sports, tels que les réunions liées aux préparatifs des états généraux des sports de même que les activités relatives à la politique nationale de jeunesse.

21 Ce sont ces diverses données collectées qui permettent de présenter ici la porosité de l'espace sportif tchadien à travers les pratiques et croyances d'acteurs qui attestent du fonctionnement réel de l'organisation du sport au Tchad.

Penser l'État et le service public à partir du hakouma

22 Si la conception générale du service public se rapporte à la délivrance des biens publics par l'État et au fonctionnement de l'appareil étatique, on assiste à une construction locale des référentiels liés à l'autorité publique au Tchad. Ainsi, la notion de l'État est souvent pensée autour de la représentation sociale de *hakouma*[6], perçue comme la qualité de ceux qui exercent et détiennent le pouvoir. Par rapport au contexte sociohistorique du pays traversé par des guerres autour du pouvoir, cette conception de l'État se rapporte souvent à l'armée, symbole de la force, du pouvoir et de la puissance publique. Dans une introduction au dossier « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique »[7], Marielle Debos et Joël Glasman soulignent que

> les corps habillés "forment" l'État, non pas tel qu'il peut être souhaité, projeté et revendiqué par les populations, non pas tel qu'il est fantasmé par les développeurs et les experts internationaux soucieux de réformer le secteur de la sécurité et de "renforcer les capacités de l'État", mais tel qu'il est vécu au quotidien (Debos et Glasman, 2012, p. 23).

23 En effet, cette conception de l'autorité publique désigne tout autant les groupes que les individus qui ont une influence sur le fonctionne-

ent de l'État. Il ne s'agit pas de l'État en tant qu'une entité perçue au sens occidental du terme [8], mais plutôt comme un processus social complexe et vécu quotidiennement par ses fonctionnaires et ses usagers (Olivier De Sardan, 2004). Comme l'affirme Gondeu Ladiba,

> une mentalité en l'état de latence voudrait que le pouvoir appartienne aux groupes de ceux qui se sont battus pour l'avoir. Ils ont droit à tout et sur tout. Ce sont eux qui constituent les groupes des intouchables, au-dessus de la loi et croient résumer à eux-mêmes l'autorité publique, le hakouma (Ladiba, 2013, p. 7).

24 Dans cette conception de l'État au sens de « *hakouma* », il ne s'agit pas seulement de la puissance publique exerçant la domination légale rationnelle au sens de Weber et qui correspond à l'ensemble de l'appareil étatique, mais également les groupes ou individus exerçant une influence sur le service public. Dans ce contexte particulier, la frontière entre l'individuel et l'institutionnel est confuse, de même que les limites entre le privé et le public. Les individus dotés de ce pouvoir passent d'un espace social à un autre. La bureaucratie et ses règles formelles, sa hiérarchie sont qualifiées de « kat-kat sakit » [9], c'est-à-dire sans une réelle importance et peuvent être foulées au pied.

25 Le *hakouma* se présente donc comme une sorte de doxa définie par Bourdieu comme étant

> un point de vue particulier, le point de vue des dominants, qui se présente et s'impose comme point de vue universel ; le point de vue de ceux qui dominent en dominant l'État et qui ont constitué leur point de vue en point de vue universel en faisant l'État (Bourdieu, 1994, p. 129).

26 Ainsi, l'État se présente, au regard des acteurs, comme la principale source de pouvoir qu'il faut acquérir pour préserver leurs intérêts en rejoignant de puissants lobbies qui contrôlent l'autorité publique. Pour accéder à la gestion de la chose publique ou pour préserver leurs intérêts, les acteurs mettent en place des stratégies qui leur permettent d'intégrer des réseaux capables de les protéger ou de les hisser au plus haut niveau.

27 Dans le domaine du sport, le militantisme politique – dans un parti –, ou associatif – dans une fédération sportive nationale –, est considéré comme une ressource pour entrer dans le cercle de ceux qui gèrent les affaires publiques et ainsi obtenir une certaine immunité dans les affaires, dans un État fortement caractérisé par « la loi du plus fort ».

Gagner des promotions et des postes grâce au capital militant

28 Le ministère des sports, comme tous les autres services publics, est dirigé par des agents de l'État. Mais cette étiquette à elle seule ne permet pas souvent d'accéder aux hautes fonctions. Ainsi, beaucoup d'agents vont jouer « la carte de militant » pour espérer obtenir une promotion ou être récompensés par un poste à responsabilités. Il s'agit de s'engager activement dans le militantisme, le plus souvent en faveur du parti au pouvoir, et de rejoindre le groupe des « camarades militants » comme ils se désignent. C'est pourquoi, la fonction de ministre des sports est hautement politique et attribuée à des militants avérés du parti au pouvoir, de même que les autres hautes responsabilités du ministère : « C'est un ministère qui sert à remercier les militants engagés du parti et ils viennent ici juste pour s'amuser »[10]. Le capital militant (Matonti et Poupeau, 2004[11]) peut ainsi être réinvesti dans la conquête des postes de responsabilité au sein de l'administration publique.

29 Le ministère en charge des sports est investi aujourd'hui par des dirigeants qui ne sont pas des cadres du sport, et parfois même pas fonctionnaires. Grâce à ce qu'ils désignent aisément comme le « pouvoir discrétionnaire du chef de l'État », ces agents sont nommés à des postes des responsabilités et participent à la gestion de la chose publique sans la moindre compétence professionnelle dans le domaine considéré. Cette réalité s'observe un peu partout dans les administrations des pays africains comme l'atteste Jean-Pierre Olivier De Sardan :

> Les nominations, les affectations, les promotions, les mises au placard suivent ainsi assez systématiquement des logiques de réseau, de protection individualisée et de redistribution qui n'ont que fort

> peu à voir avec des profils de poste dûment définis ou des critères de compétence. (Olivier De Sardan, 2004, p. 143).

30 Devant cette situation où le politique prend le dessus sur l'administratif, on assiste à une certaine (dé)professionnalisation des services de l'État par l'appauvrissement des compétences d'une partie des professionnels du secteur. Les cadres de sport, résignés, ne s'en prennent qu'à eux-mêmes :

> Si notre ministère se retrouve ainsi fragilisé, c'est parce que nous, les cadres du secteur jeunesse-sport, n'avons pas su défendre notre secteur. Nous n'avons pas un syndicat fort capable de dénoncer certaines pratiques qui ne nous permettent pas d'avancer. (Extrait d'entretien [12])

31 Ces propos traduisent le ras-le-bol des fonctionnaires du ministère des sports qui vivent quotidiennement cette ingérence de la politique dans les affaires administratives si bien qu'ils assistent impuissamment aux changements fréquents de ministres [13]. Cette situation se traduit dans la réalité par une absence de planification durable car les activités sont liées aux individus qui les mettent en œuvre : « Le ministère est tous les temps en train de revoir les organigrammes à cause des changements de dénomination, de revoir les nominations aux postes de responsabilités et quand un nouveau ministre arrive, c'est l'éternel recommencement » [14]. Le ministère se trouve ainsi pris au piège par des individus qui se relayent infiniment sans pour autant s'assurer de l'efficacité du service public des sports.

Les profits économiques des dirigeants sportifs

32 Le sport au Tchad n'a pas encore réussi à intégrer le secteur marchand. Il est resté dépendant essentiellement des subventions publiques accordées par l'État. Le ministère des sports finance la préparation des compétitions nationales et internationales de toutes les fédérations sportives nationales, prend en charge les déplacements, les hébergements, la restauration et les primes lors des compétitions. En plus, l'État paie également les entraîneurs et les directeurs techniques. Ceci entraîne de colossales sommes d'argent

versées chaque année par le trésor public aux fédérations. Pour certains responsables du ministère des sport, la subvention va même au-delà de l'argent versé aux fédérations :

> La subvention, ce n'est pas que de l'argent. L'État met à la disposition des fédérations un personnel technique, construit des infrastructures sportives pour la pratique, facilite les démarches administratives. C'est tout ça que moi j'appelle subvention. (Extrait d'entretien [15])

33 Cependant, en l'absence de textes réglementant l'octroi et la gestion des subventions publiques, l'utilisation des fonds reste à la discrétion des seuls présidents de fédérations, qui reçoivent, en plus de cela, des subventions des fédérations internationales. Souvent exerçant une domination charismatique, les présidents des fédérations incarnent leur association et l'octroi des subventions est lié plus à leur personne qu'à la fédération qu'ils représentent, ce qui leur donne toute latitude pour profiter financièrement des subventions sans en rendre compte à leur organisation. Face aux tentatives du ministère des sports de réglementer le secteur, certains dirigeants de fédérations s'y opposent et préfèrent le *statu quo*.

> Lorsque j'étais dans les affaires, j'ai initié un certain nombre de textes qui, s'ils venaient à être adoptés, devraient nous éviter toutes ces confusions auxquelles on fait face aujourd'hui. Malheureusement, beaucoup de dirigeants des fédérations nationales ne sont pas en accord avec ces dispositions qui les obligeraient à renoncer à certaines de leurs pratiques que je qualifierai de mafieuses [16].

34 Une personne ressource que nous avons interrogée affirme que certains présidents de fédérations investissent dans le sport de l'argent qu'ils ont acquis de manière frauduleuse – de l'argent issu du détournement des deniers publics – et qualifie cet acte de « blanchiment d'argent » [17].

35 Pourtant, les dirigeants élus bénévoles des fédérations sportives nationales accusent plutôt le ministère des sports de ne pas remplir sa mission. Ils estiment que ce sont eux qui financent le sport et trouvent une occupation à des jeunes désœuvrés :

> Je dépense mon argent mais je ne gagne rien du tout en contrepartie, à part le plaisir de la pratique sportive. Mais je suis content de voir ces jeunes que nous récupérons faire quelque chose de positif (Président de fédération).

36 Cependant, certains élus bénévoles reconnaissent tout de même que le sport contribue à promouvoir leur image, ce qui leur permet d'élargir leur carnet d'adresses et ainsi profiter de certaines facilités dans la conquête des marchés publics.

> Par rapport à mon activité professionnelle, je peux dire que le sport, ça aide aussi. Par exemple, quand je viens pour obtenir un marché public, je ne me présente pas en tant que chef de mon entreprise, mais je viens en tant que président de la fédération [...] Comme on a remporté plusieurs fois des médailles, les gens me reconnaissent et ça crée des liens. (Président d'une fédération sportive)

37 Ainsi, à en croire ces propos, le sport offre une certaine possibilité de promotion à certains dirigeants de fédérations qui en profitent pour allier très volontiers succès sportifs et opportunités d'affaires en étoffant leur carnet d'adresses et en se construisant de nouvelles relations économiquement fructueuses pour leur entreprise professionnelle. Le sport leur permet donc d'acquérir un capital symbolique reconvertible en profits économiques dans leur activité professionnelle.

Essai de catégorisation des dirigeants sportifs tchadiens et logiques d'action

38 À l'égard à ce que nous avons présenté, une typologie des dirigeants sportifs fondée sur les premières données empiriques et l'observation de terrain peut être établie provisoirement et pourra être développée ultérieurement. Ainsi, il se dégage trois types de dirigeants élus bénévoles dans les fédérations sportives nationales au Tchad. Il s'agit des « opérateurs économiques », des « politiciens » et des « professionn-

els »[18] du sport. À chaque catégorie correspond une certaine logique d'action.

Les « opérateurs économiques »

39 Ce sont en général des personnes qui ont leur propre entreprise. Ils entrent souvent dans l'espace sportif dans le but de se faire connaître du grand public et d'accroître ainsi leur part de marché. Le sport leur sert également de tremplin pour entrer dans le milieu politique et ainsi intégrer des réseaux afin de préserver leurs intérêts et faire prospérer leurs affaires dans un environnement social où l'isolement constituerait une menace pour leurs activités économiques. Dans cette catégorie se trouvent des entrepreneurs du bâtiment, de l'immobilier et de l'import-export (cf. encadré 2).

Les « politiciens »

40 Souvent militants engagés dans un parti politique, les « politiciens » viennent dans l'espace sportif en général dans le but d'obtenir une promotion dans l'administration publique ou d'améliorer leur image en vue de mieux se positionner lors des échéances électorales comme les législatives ou les communales. C'est le cas de certains anciens ministres, de députés ou de maires. La plupart de ces dirigeants sportifs sont des militants du parti au pouvoir. Toutefois, ils se disputent les élections lors des assemblées électives des fédérations sportives, notamment celles qui « fonctionnent bien » et attirent le public comme la fédération de handball ou celles qui ont de grands budgets à l'exemple de la fédération tchadienne de football. Cette catégorie de dirigeants bascule facilement du ministère en charge des sports au mouvement sportif et vice-versa.

Les « professionnels » du sport

41 Ce sont des dirigeants qui considèrent le sport comme étant d'abord une affaire de compétence car pour eux, « il faut bien connaître le sport pour le gérer ». Souvent à l'origine de la création des fédérations sportives nationales, ce sont en général des fonctionnaires du ministère des sports qui s'engagent bénévolement dans les associations sportives, en estimant qu'il s'agit de leur domaine de compét-

ence. Ils espèrent ainsi se construire une certaine notoriété reconvertible dans leurs activités professionnelles. Cependant, cette catégorie de dirigeants cohabite difficilement avec les deux premières, si bien que l'on observe souvent des « professionnels » du sport élus bénévoles passer d'une fédération à une autre. Ils pensent défendre une certaine éthique sportive au nom de leur connaissance du milieu sportif et dénoncent souvent l'instrumentalisation du sport par les deux autres catégories de dirigeants.

42 Toutefois, de plus en plus, des dirigeants élus sont à la fois « opérateurs économiques » et « politiciens ». En effet, ils entrent dans l'espace sportif en tant que chefs d'entreprise d'abord, et ils se servent ensuite du sport comme passerelle pour entrer dans le champ politique. Le dépassement des frontières institutionnelles de l'espace sportif constitue donc pour eux la clef de mobilité entre les espaces sociaux, le moyen d'atteindre leur finalité qui est d'entrer en politique.

Conclusion

43 Cette étude de la porosité de l'espace sportif tchadien est une contribution à l'analyse des frontières institutionnelles et des espaces sociaux, dans un contexte où l'action publique du sport n'est plus seulement l'apanage de l'État, mais qu'elle implique désormais des acteurs de plus en plus variés et en interaction permanente avec les pouvoirs publics (Lascoumes et Le Galès, 2012 ; Honta, 2010). Il est alors constaté une transformation de l'organisation du sport au Tchad, marquée par l'apparition d'une nouvelle catégorie d'acteurs issus des mondes politique, économique ou de l'armée. Le secteur associatif sportif, qui apparaît pour ces acteurs comme un domaine pas suffisamment réglementé et non encombré, leur offre l'opportunité de se frayer facilement un chemin pouvant mener à d'autres horizons. Cet envahissement de l'espace sportif permet ainsi à ces nouveaux acteurs de peser sur les décisions du ministère des sports en se constituant en groupes de pression, mais aussi d'acquérir des profits économiques et/ou politiques.

44 En revanche, cette traversée des frontières de l'espace sportif n'est pas accessible à tout le monde : elle reste tributaire d'un certain nombre de propriétés indispensables pour les acteurs. Parmi ces

propriétés nécessaires au dépassement des frontières de l'espace sportif, il a été mis en évidence l'existence d'une croyance en la *doxa* de l'État (le *hakouma*), le militantisme politique et l'engagement associatif des élus qui sont autant de « passeports » qui facilitent la mobilité entre les espaces sociaux, permettent aux acteurs de se construire une certaine légitimité convertible en ressources politiques et facilitent la conquête de profits économiques et symboliques.

45 Finalement l'espace sportif devient une porte d'entrée dans la gestion du service public, un espace de trafic d'influence, de clientélisme, d'opacité, où les acteurs agissent pour des intérêts personnels mais aussi collectifs et institutionnels, tout en se référant à des structures objectives (logique de service public et logique associative) pour légitimer et donner un sens à leurs pratiques.

BIBLIOGRAPHY

Bancel, N., 1999, *Entre acculturation et révolution : les mouvements de jeunesse et les sports dans l'évolution politique et institutionnelle en* AOF *(1945-1960)*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch, Paris 1.

Bouchet, P., Kaach, M., 2004, « Existe-t-il un "modèle sportif" dans les pays africains francophones ? », *Revue* STAPS, 3, n° 65, p. 7-26.

Bourdieu, P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Bourdieu, P., 1984, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Bourdieu, P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.

Bouzoungoula, J., 2012, *Sports, identités culturelles et développement en Afrique noire francophone. La sociologie des jeux traditionnels et du sport moderne au Congo- Brazzaville*, Paris, L'Harmattan.

Callède, J.-P., 2000, *Les politiques sportives en France. Éléments de sociologie historique*, Paris, Economica.

Crozier, M., Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil.

Debos, M., Glasman, J., 2012, « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métier de l'ordre en Afrique », *Politique africaine*, n° 128, p. 2-23.

Delmotte, F., Duez, D. (dir.), 2016, *Les frontières et la communauté politique. Faire, défaire et penser les frontières*, Bruxelles, Presses de l'université Saint-Louis.

Dikoumé, F., 2012, *Le service public du sport en Afrique noire. L'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Dikoumé, F., Bekombo Jabea, C., 2016, « L'impact de la démocratie sportive sur le service public du sport en Afrique et par ricochet au Cameroun », *États des recherches sur le sport et l'olympisme au Cameroun (1963-2013)*, SHS web of conferences n° 32, 04001-2016.

Elame-Jackson, R., 1977, *Le mirage du développement du sport en Afrique. L'exemple des pays du sud du Sahara, ex-colonies françaises*, thèse de doctorat de 3e cycle de l'université de Paris 7.

Friedberg, E., 1993, *Le pouvoir et la règle*, Paris, Seuil.

Gasparini, W., 2000, *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La Découverte.

Gasparini, W. (dir.), 2007, *L'institutionnalisation des pratiques sportives et de loisir*, Paris, Éditions Le Manuscrit.

Gouda, S., Kpazaï, G., 2012, « Le développement du sport de performance au Bénin : de l'analyse d'un modèle à un essai de problématique globale », *Afrique et Développement*, vol. 37, no 2, p. 97-118.

Honta, M., 2010, *Gouverner le sport. Action publique et territoires*, Grenoble, PUG.

Koebel, M., 2000, « Les profits politiques de l'engagement associatif », *Regards sociologiques*, n° 20, p. 165-176.

Ladiba, G., 2013, *Notes sur la sociologie politique du Tchad. La dynamique d'intégration nationale : Dépasser la conflictualité ethnique d'un État entre parenthèses*, Working Paper n° 006, Sahel Research Group, University of Florida.

Lascoumes, P., Le Galès, P., 2012, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin.

Loum F., 2004, « Évaluation des politiques sportives au Sénégal de 1960 à 1998 », in Bouchet, P., Kaach, M., 2004, *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?*, Paris, L'Harmattan.

Matonti, F., Poupeau, F., 2004, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 155, p. 4-11.

Olivier de Sardan, J.-P., 1995, « La politique du terrain », *Enquête*, 1 http://enquete.revues.org/263 [consulté le 10 décembre 2017].

Olivier De Sardan, J.-P., 2004, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique », in *Politique africaine*, n° 96, p. 139-162.

Walter, E., 2001, *Logiques de l'engagement dans le sport associatif de l'illusio bénévole*, thèse de doctorat STAPS, université de Strasbourg.

Weber, M., 1971, *Économie et société*. Paris, Plon.

NOTES

1 Les pratiques physiques et sportives ont été instituées dans les colonies françaises d'Afrique au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Voir à ce sujet les travaux de Bernadette Deville-Danthu dans le « *Le sport en noir et blanc : du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale* (1920-1965) » paru en 1997 aux éditions l'Harmattan.

2 Nous avons mis ce terme entre guillemets car il ne s'agit pas de professionnels de la politique, mais de militants d'un parti politique. Cette appellation est fréquemment utilisée par les acteurs de l'espace sportif pour désigner ceux qui militent activement au sein des partis politiques.

3 C'est une ordonnance qui régit le fonctionnement des associations à but non lucratif. Elle est l'équivalent en France de la loi 1901. Cette loi ne garantit pas une autonomie pour les associations, puisqu'elle permet à l'État d'exercer un contrôle sur leurs activités.

4 La charte nationale du sport au Tchad précise un certain nombre de textes qui doivent être adoptés pour compléter le cadre réglementaire des activités physiques et sportives mais ces textes n'ont pas encore vu le jour, ce qui laisse un vide juridique.

5 « Le sport pour tous » décrété comme programme n'est qu'une politique de façade. Dans la réalité, cette politique ne s'observe pas sur le terrain et il n'existe aucune mesure d'accompagnement pour sa mise en œuvre. Les pratiques se font de façon informelle.

6 Ce terme est issu de l'arabe local, la langue la plus parlée du pays.

7 Il s'agit du titre de la revue *Politique africaine* n° 128 paru en 2012.

8 Cf. Chabal, P., Daloz, J.-P., 1999, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica. Dans cet ouvrage, les auteurs remettent en cause l'existence d'un État en Afrique en se basant sur des analyses empiriques dans une perspective comparatiste, tout en se référant à l'idée de l'État comme un idéal-type au sens wébérien du terme.

9 Ce terme issu de l'arabe parlé localement au Tchad signifie littéralement « rien que des papiers ». C'est une expression qui sert à minimiser les décisions administratives et ainsi légitimer les entorses quotidiennes faites aux règles formellement établies.

10 Extrait d'un entretien avec un ancien cadre du ministère des sports en retraite, décembre 2017.

11 Selon Frédérique Matonti et Franck Poupeau, un capital militant est une ressource qui s'acquiert pour une bonne part dans le champ politique, qui s'y valorise, mais aussi qui se reconvertit ailleurs, en cas d'exit. Cf. « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 155, 2004.

12 Entretien avec le directeur général de l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS).

13 De décembre 1990 à mai 2018, le ministère en charge des sports comptabilise 31 ministres, soit une durée moyenne de 9 mois par ministre depuis presque 28 ans.

14 Entretien avec un président de fédération en décembre 2016.

15 Entretien de février 2017.

16 Extrait d'un entretien en date de février 2017 avec un ancien ministre des sports qui a créé son propre parti politique après son départ du gouvernement et qui milite désormais dans l'opposition.

17 Entretien réalisé en janvier 2017.

18 Ces trois termes utilisés pour désigner les types de dirigeants sportifs sont tirés du langage commun. Ainsi, « les politiciens » sont des militants engagés des partis politiques, « les opérateurs économiques » sont des entrepreneurs et « les professionnels du sport » sont des maîtres d'Éducation physique et sportive (EPS), des conseillers et inspecteurs d'EPS et des entraîneurs pour la plupart fonctionnaires du ministère des sports.

ABSTRACTS

Français

S'inscrivant dans le cadre partenarial d'une action publique, l'organisation du sport au Tchad est assurée par les pouvoirs publics et le mouvement associatif. Cette gestion, suivant deux logiques différentes (logique du service public et logique associative), reste très marquée par la reconversion des dirigeants associatifs qui traversent les frontières de l'économique au sportif, du politique au sportif et du sportif au politique. C'est pourquoi, après la restructuration du mouvement associatif en 1986, de nouveaux dirigeants issus des champs politique, économique ou militaire sont apparus. Aussi, cette analyse de la porosité de l'espace sportif tchadien vise à saisir

les transformations de l'organisation sportive à travers la mobilité des dirigeants en quête de profits politiques, économiques et symboliques. Cet envahissement de l'espace sportif par des non sportifs, s'accompagne d'une croyance en la *doxa* de l'État, considéré comme une sorte de pouvoir à conquérir et dont l'un des moyens consiste à investir l'espace sportif.

English
The organization of sports in Chad is carried out by public authorities and associative movements, such-like a public action partnership. The logic of these two different management ways is really marked by the transformation of associative leaders into sports manager, or from economical fields people to sports fields managers, even people coming from political to sports or vice versa. Thus, an appearance of new leaders from political, economic and military fields is outcoming. This analysis calls this phenomena "porosity" by applying it to the sports field in Chad. Our paper claims to show how power is surrounding the sports space in this country.

INDEX

Mots-clés
action publique, sport, acteur stratégique, reconversion, frontières, Tchad

Keywords
public action, sport, strategic actor, reconversion, borders, Chad

AUTHOR

Adam Netcho
Doctorant en sciences sociales du sport, université de Strasbourg
IDREF : https://www.idref.fr/265621151